

TARIFS MUNICIPAUX 2026-2027

Pour les activités assujetties à la T.V.A., tous les tarifs s'entendent H.T. La T.V.A. devra être rajoutée en plus.

Table des matières

DIRECTION ENFANCE JEUNESSE.....	3
TRANCHES DE QUOTIENTS POUR LE CALCUL DES TARIFS MODULES.....	3
SECTEUR SCOLAIRE	5
AIDE AUX DEVOIRS.....	5
REPAS SERVIS AUX ELEVES.....	6
DANS LES RESTAURANTS SCOLAIRES ET EN CLASSE NATURE.....	6
AUX PERSONNELS ENSEIGNANTS ET PARENTS ASSURANT LA SURVEILLANCE ET AGENTS VILLE	7
AU PERSONNEL MUNICIPAL DE CUISINE ET DE SURVEILLANCE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET AU PERSONNEL EN CONTRAT AVEC LA VILLE	7
(AESH, contrat aidé, contrat d'apprentissage ou stagiaires)	7
AUX PERSONNES EXTERIEURES AU SERVICE DE RESTAURATION	7
SECTEUR JEUNESSE	8
MISE A DISPOSITION SALLE LUC ESCANDE	8
MISE A DISPOSITION 40 Semaine – Ardoise Verte	9
CLASSES NATURES – ARDOISE VERTE et 40 SEMAINE	10
CLASSES NATURES – BASE ROLAND NAUDIN	10
ACCUEILS DE LOISIRS	11
FOYER DE LA MAGDELEINE.....	13
ATE	13
GARDERIES PERISCOLAIRES ET PAI	14
DIRECTION SPORT PRÉVENTION INSERTION	15
CARTE D'ANIMATION MUNICIPALE	15
MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS.....	15
DIRECTION DES MANIFESTATIONS	17
SECTEUR LOGISTIQUE ET EVENEMENTIEL	17
LOCATION DE MATERIEL (Marché de Saint Nicolas)	18
FRAIS DE RACORDEMENT A L'ELECTRICITE (Marché de Saint Nicolas)	19
ACCES ET CONSOMMATION D'EAU (Marché de Saint Nicolas).....	19
FETE FORAINE	20
DIRECTION URBANISME FONCIER FORÊT	21
DELIVRANCE DE LOTS DE BOIS DE CHAUFFAGE.....	21
INSTALLATION DE RUCHES SUR DU FONCIER COMMUNAL	21

DIRECTION ENFANCE JEUNESSE

TRANCHES DE QUOTIENTS POUR LE CALCUL DES TARIFS MODULES

Tranches de quotient pour l'ensemble des participations versées par la Ville pour les Camps de Vacances, les Accueils collectifs de mineurs (ACM) ainsi que pour le calcul des tarifs des activités périscolaires (garderie périscolaire) :

QUOTIENTS CAF :

0 € à 540 €
541 € à 710 €
711 € à 1 028 €
1 029 € à 1 643 €
supérieur à 1 644 €

I - CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL :

1. La famille est allocataire CAF ou autre organisme de prestations sociales :

Elle fournit une attestation de quotient familial datant de moins d'un mois à la date de l'inscription du ou des enfants.

2. La famille n'est pas allocataire :

Elle fournit son avis d'imposition 2026 sur les revenus 2025 et à défaut le 2025 sur 2024

Mode de calcul du quotient : $1/12$ du revenu net perçu / nombre de parts

3. Changement de situation :

- **chômage** : En cas de chômage, la situation est étudiée à partir des ressources des 12 mois précédant la demande.
- **naissance, décès, séparation, divorce** : la situation à considérer est celle du moment de la demande, tant au niveau des ressources, qu'au niveau du nombre de parts.

4. En cas de séparation des parents :

Les parents devront fournir un justificatif du mode de garde (jugement ou attestation sur l'honneur signée des deux parents précisant le mode de garde).

Chaque parent devra fournir son attestation de droits ou avis d'imposition.

En cas de garde exclusive, seul le parent ayant la garde du (des) enfant(s) fournit les justificatifs.

5. En cas de garde alternée avec un parent résidant hors Epinal :

Le tarif spinalien est accordé aux deux parents, calculé selon leurs ressources.

II - PARTICIPATION DE LA VILLE

1. Résidence à Epinal :

Est considérée comme résident spinalien, toute personne pouvant justifier de son domicile principal sur la commune d'Epinal. Les justificatifs pris en considération sont l'avis d'imposition sur le revenu, un avis d'imposition de la taxe foncière, et de la taxe d'habitation, un document justification de la Caisse des Allocations Familiales (CAF).

Une famille nouvellement résidente à Epinal et n'ayant pas encore payé de Taxe d'Habitation ou de Taxe Foncière, peut prétendre à l'aide municipale sur présentation, de la quittance de loyer, du bail ou de l'acte authentique d'achat.

2. Déménagement hors Epinal en cours d'année :

Dans la mesure où la famille devra encore s'acquitter d'une taxe d'habitation ou d'une taxe foncière, la considérer comme spinalienne et ce jusqu'au 31 décembre.

3. Base de calcul de la participation :

- **Accueils collectifs de mineurs** (accueils de loisirs extra et périscolaires, accueils périscolaires, et foyer de la Magdeleine) : prix de référence décidé par le Conseil Municipal chaque année.
- **Restaurants scolaires** : prix tarifaire arrêté par décision du Conseil Municipal.

SECTEUR SCOLAIRE

AIDE AUX DEVOIRS

Tarif applicable au 1^{er} septembre 2026

Tarif par séance	Septembre 2025 à fin Août 2026	<u>Septembre 2026 à fin Août 2027</u>
Elèves spinaliens	1,99 €	2,02 €
Elèves spinaliens scolarisés dans une école en REP, QPV et quartier en veille *	1,31 €	1,35 €
Elèves extérieurs	3,56 €	3,60 €

*Pour les écoles primaires : Champbeauvert, Jean-Macé, Loge Blanche, Saut le Cerf, Louis Pergaud, Gaston Rimey.

REPAS SERVIS AUX ELEVES

DANS LES RESTAURANTS SCOLAIRES ET EN CLASSE NATURE

Tarif applicable au 1^{er} Septembre 2026 y compris Garderie du temps de midi

<u>Pour les élèves domiciliés à Epinal</u> <i>Application d'un taux d'effort de 0,541% sur le quotient CAF du foyer, dans la limite des tarifs minimum et maximum</i>	2025/2026	2026/2027
Tarif minimum	2,45€	2,50€
Tarif maximum	7,81€	7,95€

Le dossier famille, la fiche enfant et les pièces justificatives doivent être obligatoirement complétés et déposés dans le mois qui suit toute rentrée à l'école.

Les familles n'ont pas l'obligation de transmettre leur quotient CAF, dans ce cas le tarif maximum spinalien (7,95 €) est appliqué si le reste du dossier est complet.

En l'absence d'autres pièces dans le dossier, tout repas consommé sera facturé au tarif extérieur (12,25 €) jusqu'à régularisation.

En l'absence totale du dossier famille, de la fiche enfant et des pièces justificatives, l'enfant ne pourra pas être accueilli en restauration scolaire.

<u>Pour les élèves domiciliés hors Epinal</u>	<u>Année scolaire 2025/2026</u>	<u>Année scolaire 2026/2027</u>
Tarif d'un repas pour les élèves scolarisés en ULIS-école	7,81€	7,95€
Tarif d'un repas hors ULIS-école	12,06€	12,25 €
Tarifs convention CD – structures accueil	5,79€	5,90€

AUX PERSONNELS ENSEIGNANTS ET PARENTS ASSURANT LA SURVEILLANCE ET
AGENTS VILLE

Tarif applicable au 1^{er} Septembre 2026

	<u>Année scolaire 2025/2026</u>	<u>Année scolaire 2026/2027</u>
<u>Tarif d'un repas</u>	8,99 €	9,10 €

AU PERSONNEL MUNICIPAL DE CUISINE ET DE SURVEILLANCE DE LA
RESTAURATION SCOLAIRE ET AU PERSONNEL EN CONTRAT AVEC LA VILLE

(AESH, contrat aidé, contrat d'apprentissage ou stagiaires)

Tarif applicable au 1^{er} septembre 2026

	<u>Année scolaire 2025/2026</u>	<u>Année scolaire 2026/2027</u>
<u>Tarif d'un repas</u>	4,29 €	4,35 €

AUX PERSONNES EXTERIEURES AU SERVICE DE RESTAURATION

Tarif applicable au 1^{er} Septembre 2026

	<u>Année scolaire 2025/2026</u>	<u>Année scolaire 2026/2027</u>
<u>Tarif d'un repas</u>	15,16 €	15,40 €

PRESTATION DE CUISINE

Tarif applicable au 1^{er} Septembre 2026

	<u>Année scolaire 2025/2026</u>	<u>Année scolaire 2026/2027</u>
<u>Prestation simple / personne</u>	12,20€	12,40 €
<u>Prestation élaborée/ personne</u>	<u>17,30 €</u>	17,55 €

SECTEUR JEUNESSE

MISE A DISPOSITION SALLE LUC ESCANDE

Tarifs applicables à partir du 1er septembre 2026

Location uniquement le week-end

	<i>Tarifs T.T.C. applicables au 1^{er} septembre 2025</i>		<i>Tarifs T.T.C. applicables au 1^{er} septembre 2026</i>	
	Spinaliens	Non spinaliens	Spinaliens	Non spinaliens
ENTRÉES	En Euros	En Euros	En Euros	En Euros
Salle journée	238,46	357,30	242,00	362 ,70
Cuisine journée	81,38	121 ,94	83,84	123,77

PÉNALITÉ NETTOYAGE ET RANGEMENT (en cas d'état des lieux de sortie non conforme à celui d'entrée) **92.95€**

MISE A DISPOSITION 40 Semaine – Ardoise Verte

Tarifs applicables à partir du 1^{er} septembre 2026

	Tarifs applicables le 1 ^{er} septembre 2025	Tarifs applicables le 1^{er} septembre 2026
	En Euros	En Euros
Tarif journée ⁽²⁾ spinaliens	249,00	252,00
Tarif journée ⁽²⁾ extérieur	411,00	417,00
Tarif heure ⁽²⁾ spinaliens	39,00	39,50
Tarif heure ⁽²⁾ extérieur	64,65	65,60
Tarif demi-journée accueil groupes extérieurs par personne		5,50
Tarif journée accueil groupes extérieurs par personne		8,50
Forfait nettoyage⁽³⁾	91,60	92,95
Salle restauration	208,8	211 ,95

(1) Tarif proposé pour 2 heures ou pour un repas de midi ou du soir (cela inclut les heures de ménages et la mise à disposition de la salle et de matériel).

(2) Utilisation au plus tard jusqu'à 22 heures.

(3) Le forfait de nettoyage sera appliqué pour toute utilisation à la journée.

La gratuité d'accès est accordée pour les associations sportives spinaliennes à raison d'une fois par an, pour l'ensemble des structures, hors coût de nettoyage incompressible.

CLASSES NATURES – ARDOISE VERTE et 40 SEMAINE

Tarifs applicables à partir du 1^{er} septembre 2026

Tarif En Euros Par enfant		Tarifs en € applicables au 1 ^{er} septembre 2025	Tarifs en € applicables au 1 ^{er} septembre 2026
Ecoles spinaliennes	Journée Avec encadrement	2,72	2,75
	½ journée Sur réservation (1)	2,13	2,16
Ecoles autres	Journée avec encadrement	13,85	14,05
	Journée sans encadrement	11,07	11,25
	½ Jour avec encadrement	7,05	7,15
	½ Jour sans encadrement	5,90	6,00
ACM	Journée Sur réservation (1)	11,07	11,25

(1) Sans encadrement – sans matériel – sans restauration

Ces tarifs s'entendent sans restauration.

La prestation de restauration sera facturée selon les tarifs en vigueur.

CLASSES NATURES – BASE ROLAND NAUDIN

Tarifs applicables à partir du 1^{er} septembre 2026

Tarifs en euros Par enfant	<u>1^{er} septembre 2025</u>	<u>1^{er} septembre 2026</u>
Tarif journée	3,30	3,35
Tarif ½ journée	2,55	2,60

Ces tarifs s'entendent sans restauration.

ACCUEILS DE LOISIRS

Tarifs applicables à partir du 1^{er} septembre 2026

ACCUEILS EXTRA ET PERISCOLAIRES

(40 Semaine)

Tarifs en euros	Tarifs applicables Au 1 ^{er} septembre 2025		Tarifs applicables Au 1 ^{er} septembre 2026	
	Spinalien	Autres	Spinalien	Autres
Tarifs à la journée Péri et extrascolaire	26,78	60,00	27,20	60,9
Tarifs à la journée Sans repas* Périscolaire	18,97	47,94	19,25	48,65
Tarifs à la ½ journée Avec repas Périscolaire	19,96	36,60	20,25	37,15
Tarifs à la ½ journée Sans repas Périscolaire	13,64	27,74	13,85	25,15
Tarifs camp itinérant	365	365	370,45	370 ,45

*** Uniquement PAI alimentaire**

La Ville d'Épinal accorde une participation financière, à tous les enfants spinaliens.

Sans présentation du quotient CAF ou des documents pour le calcul du Quotient Familial, la tranche la plus élevée sera appliquée.

Les chèques Vacances, CESU et les bons loisirs CAF sont acceptés comme moyens de paiement.

Modalités d'inscription

- Remplir le dossier commun au calcul du Quotient Familial (QF)
- Fournir les documents demandés dans le dossier
- Présence obligatoire d'un responsable légal, pour l'inscription avant chaque début de séjour, à la maison des sports et de la jeunesse. Inscription possible par le portail famille.
- Inscription à la journée possible

Conditions d'application de la participation municipale

1 – La participation accordée tient compte du QF.

Participation de la Ville pour les enfants spinaliens uniquement inscrits dans les Accueils de Loisirs

Aide pour le 1er enfant

		Journée avec repas 27,20		Journée sans repas 19,25		1/2 journée avec repas 20,25		1/2 journée sans repas 13,85	
Tranches de Quotient	participation financière ville %	Ville	Usager	Ville	Usager	Ville	Usager	Ville	Usager
Familial Municipal									
Annuelles									
De 0 € à 540 €	80%	21,76	5,44	15,40	3,85	16,20	4,05	11,08	2,77
De 541 € à 710 €	70%	19,04	8,16	13,48	5,78	14,18	6,08	9,70	4,16
De 711 € à 1 028 €	55%	14,96	12,24	10,59	8,66	11,14	9,11	7,62	6,23
De 1 029 € à 1 643 €	45%	12,24	14,96	8,66	10,59	9,11	11,14	6,23	7,62
Supérieur 1 644€	20%	5,44	21,76	3,85	15,40	4,05	16,20	2,77	11,08

Aide pour le 2ème enfant

		Journée avec repas 27,20		Journée sans repas 19,25		1/2 journée avec repas 20,25		1/2 journée sans repas 13,85	
Tranches de Quotient	participation financière ville %	Ville	Usager	Ville	Usager	Ville	Usager	Ville	Usager
Familial Municipal									
Annuelles									
De 0 € à 540 €	80%	21,76	5,44	15,40	3,85	16,20	4,05	11,08	2,77
De 541 € à 710 €	70%	19,04	8,16	13,48	5,78	14,18	6,08	9,70	4,16
De 711 € à 1 028 €	80%	21,76	5,44	15,40	3,85	16,20	4,05	11,08	2,77
De 1 029 € à 1 643 €	60%	16,32	10,88	11,55	7,70	12,15	8,10	8,31	5,54
Supérieur 1 644€	40%	10,88	16,32	7,70	11,55	8,10	12,15	5,54	8,31

FOYER DE LA MAGDELEINE

Tarifs applicables à partir du 1^{er} Septembre 2026

Tarifs en euros	Tarifs applicables au 1 ^{er} septembre 2025	Tarifs applicables au 1 ^{er} septembre 2026
Carte 1^{er} enfant	15,30	15,55
Carte 2^{ème} enfant	12,20	12,40

Le Foyer de la Magdeleine est ouvert aux enfants habitant :

- Rue Général Haxo
- Rue de Nancy
- Quartier Belle Etoile
- Rues du 149 RI

Pour les autres enfants, le tarif des Accueils de Loisirs sera pratiqué.

ATE

Tarifs applicables à partir du 1^{er} Septembre 2026

	Tarifs applicables 1 ^{er} septembre 2025		Tarifs applicables 1 ^{er} septembre 2026	
	en euros		en euros	
	QF ≤ 1 644 €	QF > 1 644€	QF ≤ 1 644 €	QF > 1 644 €
ATE	2	3	2.05	3.05

QF = Quotient Familial

GARDERIES PERISCOLAIRES ET PAI

Tarifs applicables à partir du 1^{er} Septembre 2026

Tarifs en euros	Tarifs applicables au 1 ^{er} septembre 2026		
En euros	QF ≤ 540 €	QF Compris entre 541 et 710 €	QF > 711 €
Garderie matin et soir			
1 séance Spalien	2,10	2,20	2,30
1 séance Extérieur hors ULIS	5,55	5,60	5,85
1 séance Elèves ULISS extérieurs Convention CD et Structures d'accueil		Tarif unique	2,30
Garderie pause méridienne			
1 séance	1,45	1,45	1,50
Pour les enfants avec PAI alimentaire		Tarif unique	1,45

QF = Quotient familial

Le Quotient Familial est calculé en fonction des ressources de la famille.

Sans présentation des documents pour le calcul du Quotient Familial, la tranche la plus haute sera appliquée.

Les chèques vacances, CESU et les bons loisirs CAF sont acceptés comme moyens de paiement.

DIRECTION SPORT PRÉVENTION INSERTION

CARTE D'ANIMATION MUNICIPALE

Tarifs applicables à partir du 1^{er} Septembre 2026

	Tarifs appliqués depuis le 1 ^{er} septembre 2025	Tarifs applicables au 1 ^{er} septembre 2026
Tarifs Pass Communautaire	euros	euros
Carte 1^{er} enfant	15,30	15,50
Carte 2^{ème} enfant	12,20	12,40
Tarifs sans Pass Communautaire		
Ticket Stage	37,60	38,10
Carte annuelle 1^{er} enfant	140,00	142,10
Carte annuelle 2^{ème} enfant	105,70	107,30

MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS

Tarifs applicables à partir du 1^{er} septembre 2026

Tarif par enfant	Tarifs applicables le 1 ^{er} septembre 2026	Tarifs applicables le 1 ^{er} septembre 2027
TERRAIN	En Euros	En Euros
Terrain extérieur sans éclairage (1 heure)	10,60	10,75
Terrain extérieur avec éclairage (1 heure)	14,50	14,70
SALLE		
Salle de Sports (1 heure)	15,35	15,60
Salle de Sports Spécifique (1 heure)	11,60	11,75
Salle de réunion < 50 m² (1 heure)	12,70	12,90

Salle de réunion > 50 m² (1 heure)	17,20	17,45
DIVERS		
Jetons de chauffage boulodrome	3,15	3,20
Mini bus (par km) Rendu avec le plein	0,61	0,62
Mini bus (par km) Rendu sans le plein	0,94	0,95

La gratuité de nos équipements est accordée aux clubs et associations sportives spinaliens.

Les salles de réunion sont équipées avec tables et chaises.
Tout autre matériel (sono, vidéo...) sera à louer en plus.

DIRECTION DES MANIFESTATIONS

SECTEUR LOGISTIQUE ET EVENEMENTIEL

Conditions particulières :

En application de l'article L 2122.22 du CGCT, certaines prestations pourront faire l'objet d'une exonération partielle ou totale.

Prix HT pour un jour dans la limite des stocks disponibles (hors transport, hors main d'œuvre)

Au-delà d'un jour, le tarif de location s'établit de la manière suivante :

$$T_n = T_1 [1 + 0,2(n-1)]$$

T_n : tarif pour N jour de location

T₁ : tarif pour 1 jour de location

N : nombre de jour de location

Nombre de jours	1	2	3	4	5	6	7	8	9	etc
Coefficient	1	1,2	1,4	1,6	1,8	2,0	2,2	2,4	2,6	etc

Caution (chèque non encaissé) :

Prix forfaitaire par tranche de prix de matériel loué

Tranche prix de location du matériel	Montant de la caution
Entre 0 € et 499 €	120 €
Entre 500 € et 1 499 €	300 €
Entre 1 500 € et 2 999 €	450 €
≥ 3 000 €	600 €

LOCATION DE MATERIEL (Marché de Saint Nicolas)

Tarifs applicables à partir du 1^{er} septembre 2026

LOCATION CHALET ET EMBLACEMENT MARCHÉ DE SAINT NICOLAS

Durée de location	Pour un emplacement avec chalet	Tarifs HT	TVA 20%	Tarifs TTC
AU MOIS	4m x 2m (soumis à l'avis de l'organisation)	444,17 €	88,83 €	525,10 €
	3m x 2m (soumis à l'avis de l'organisation)	358,75 €	71,25 €	430,50 €
	3m x 1,5m (soumis à l'avis de l'organisation)	325,00 €	65,00 €	390,00 €
WEEK-END Vendredi, samedi et dimanche	4m x 2m (soumis à l'avis de l'organisation)	45,83 €	9,17 €	55,00 €
	3m x 2m (soumis à l'avis de l'organisation)	37,50 €	7,50 €	45,00 €
	3m x 1,5m (soumis à l'avis de l'organisation)	33,33 €	6,67 €	40,00 €
A LA JOURNEE	4m x 2m (soumis à l'avis de l'organisation) hors vacances scolaire	13,75 €	2,75 €	17,50 €
	3m x 2m (soumis à l'avis de l'organisation) hors vacances scolaire	14,58 €	2,92 €	14,00 €
	3m x 1,5m (soumis à l'avis de l'organisation) hors vacances scolaire	10,83 €	2,17 €	13,00 €
	4m x 2m (soumis à l'avis de l'organisation) vacances scolaire	16,67	3,33	20,00
	3m x 2m (soumis à l'avis de l'organisation) vacances scolaire	14,17	2,83	17,00 €
	3m x 1,5m (soumis à l'avis de l'organisation) vacances scolaire	12,50	2,50	15,00€
	Occupation du domaine public			
AU MOIS	Emplacement au m2	42,92 €	8,58 €	51,50 €
WEEK-END	Emplacement au m2	6,25 €	1,25 €	7,00 €

Les Associations spinales bénéficient d'une remise de 30%.

FRAIS DE RACORDEMENT A L'ELECTRICITE (Marché de Saint Nicolas)

Tarifs applicables à partir du 1^{er} septembre 2026

	AU MOIS			A LA JOURNEE		
Puissance souhaitée	Tarifs HT	TVA 20%	Tarifs TTC	Tarifs HT	TVA 20%	Tarifs TTC
0 à 500 watts	15,25 €	3,05 €	18,30 €	0,83 €	0,17 €	1 €
501 à 1500 watts	45,83 €	9,17 €	55 €	1,67 €	0,33 €	2 €
1501 à 3000 watts	91,67 €	18,33 €	110 €	3,33 €	0,67 €	4 €
3001 à 6000 watts	182,92 €	36,58 €	219,50 €	6,25 €	1,25 €	7,50 €
6001 à 9000 watts	274,17 €	54,83 €	329 €	9,17 €	1,83 €	11 €
9001 à 12000 watts	365,42 €	73,08 €	438,50 €	12,08 €	2,42 €	14,50 €
12001 à 18000 watts	548,33 €	109,67 €	658 €	17,92 €	3,58 €	21,50 €

ACCES ET CONSOMMATION D'EAU (Marché de Saint Nicolas)

Tarifs applicables à partir du 1^{er} septembre 2026

	HT	TVA 5,5%	TTC
Tarif au m3	4,61 €	0,25 €	4,86 €

FETE FORAINE

Tarifs applicables à partir du 1^{er} Septembre 2026

	1er Sept. 2025 en euros	1er Sept. 2026 en euros
Métier jusqu'à 100 m ² (prix au m ²)	8,65	8,75
Métier de 100 m ² à 150 m ² (prix au m ²)	7,50	7,60
Métier supérieur à 150 m ² (prix au m ²)	6,90	7,00
Véhicule d'habitation – de 10 m	120,70	122,50
Véhicule d'habitation 10/15 m	142,45	144,60
Véhicule d'habitation + de 15 m (Forfait à l'unité)	168,25	170,75
Distributeur (jeux, boissons, divers, etc.) l'unité	140,20	142,30
Camion – véhicule de matériel garé à l'extérieur	90,40	91,75
EAU :		
. Métiers	121,40	0,64/m²
. Confiserie/snack	182,00	0,96/m²
. Brasseries – Restaurants	241,50	1,28/m²
Participation aux frais généraux (par mètre linéaire du métier)	7,50	7,60
Tarif base de vie (forfait 40 jours par habitation) reliée aux réseaux (eau, assainissement, électricité)	360,00	365,40
Non-respect de la réglementation en cours sur la fête foraine ou la base de vie/transmission de documents de correspondant au matériel présent		150.00

DIRECTION URBANISME FONCIER FORÊT

DELIVRANCE DE LOTS DE BOIS DE CHAUFFAGE

Tarifs applicables au 1^{er} septembre 2026

Uniquement pour les Spinaliens

	Sept. 2025 – Août 2026 En € HT	Sept. 2026 – Août 2027 En € HT
Cession de bois : Forfait par lot de 10 stères (TVA 20%)*	142,50	142.50

* La vente au stère est autorisée, proportionnellement au tarif applicable au forfait de 10 stères (soit 14,25 € HT à partir de septembre 2026).

INSTALLATION DE RUCHES SUR DU FONCIER COMMUNAL

(Tarif réservé aux apiculteurs)

Tarifs applicables au 1^{er} septembre 2026

	2026 En euros	2027 En euros
Forfait par site		50